

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS  
DU 13 AVRIL 2021 A 18 H

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Date de convocation : 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos (COVID 19 oblige) à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Patrick RAPEAU, Maire.

**Présents:** Mesdames Angélique QUENAULT, Maria LEGRAND, Yvette FONTAINE, Céline MAILLEFER, Anita SIMON, Monique GUILLEMINOT, Raymonde BOUSIGNAC-COULON, Mélissa NORMAND et Messieurs David JALQUIN, Jacky QUENAULT, Michel CIPOLAT, Bernard GANDON, Philippe MONCHAUX, Christophe DÉLÉRY

Ouverture de la séance et rappel de l'ordre du jour par Monsieur Le Maire :

- 1 : Compte Administratif 2020
- 2 : Compte de Gestion 2020
- 3 : Affectation du résultat
- 4 : Budget Primitif 2021
- 5 : Taux imposition des taxes directes locales 2021
- 6 : Délibérations : Travaux
- 7 : Délibération modifiant le temps de travail d'un emploi à temps complet (supérieur à 10 % du temps de travail, impact sur affiliation CNRACL)

Madame Angélique QUENAULT est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2021/04-1 Compte Administratif 2020**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Donne acte de présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Résultats Reportés :**

- |                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| • Exercice de fonctionnement  | + 157 919.01       |
| • Exercice d'investissement   | - 130 125.36       |
| • <b>Exercice global 2019</b> | <b>+ 27 793.65</b> |

## Opération de l'exercice 2020

### Section de fonctionnement :

• Dépenses	574 258.21
• Recettes	587 005.00
• <b>Excédent</b>	<b>12 746.79</b>

### Section d'investissement :

• Dépenses	125 559.21
• Recettes	173 190.00
• <b>Excédent</b>	<b>47 630.79</b>

### Résultat de clôture :

• Excédent de Fonctionnement	12 746.79
• Excédent d'investissement	47 630.79
• <b>Excédent 2020</b>	<b>60 377.58</b>

### Reste à réaliser :

• Dépenses d'investissement	12 157.19
• Recettes d'investissement	7 083.80
• <b>Solde des RAR</b>	<b>- 5 073.39</b>

### Résultat définitifs :

• Affectation du résultat 2020	170 665.80
• Affectation en réserves	
• <b>R1068</b> en investissement	87 567.96
• Report en fonctionnement <b>R002</b>	<b>83 097.84</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits porté à titre budgétaire aux différents comptes :

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après le départ de Monsieur le Maire de la salle, Mme Guillemot, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif au vote

✓ **Le Compte Administratif de l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 2021/04-2 Compte de Gestion 2020

Après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé, le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,

- 1) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 par le comptable du Trésor,
  - 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 
- ✓ Déclare, à l'unanimité, que le **Compte de Gestion dressé par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**
  - ✓ **Ont signé les membres présents.**

### **2021/04-3 Affectation du résultat**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultats de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	12 746.79
B. Résultat antérieurs reportés	157 919.01
C. Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	170 665.80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-82 494.57
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (besoin de financement)	-5 073.39
F. Besoin de financement	87 567.96
Affectation	170 665.80
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	87 567.96
2) Report en fonctionnement R002	83 097.84

- ✓ **Cette proposition d'affectation du résultat 2020 est approuvée à l'unanimité.**

## 2021/04-4 Budget Primitif 2021

<u>Recettes d'investissement</u>	218 229.90	<u>Dépenses d'investissements</u>	218 229.90
<u>Recettes de fonctionnement</u>	639 851.63	<u>Dépenses de fonctionnement</u>	639 851.63

- ✓ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en section d'investissement et de fonctionnement.**

## 2021/04-5 Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Après avoir approuvé le Budget Primitif pour l'exercice 2021, Monsieur le Maire présente les taux d'impositions des deux taxes directes locales et les fixe ainsi :

- Foncier bâti : 32.61% (8.71% Part communale + 23.90% Part départementale)
- Foncier non bâti : 38.70%

L'augmentation de 23.90 point sur le foncier bâti correspond à la Taxe départementale qui compense la Taxe d'habitation exonérée à la population.

- ✓ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'impositions des deux taxes directes locales.**

## 2021/04-6-1 DELIBERATIONS : TRAVAUX : REMISE EN ETAT DE LA ROUTE FORESTIERE DU BOIS DE SURVIF

Avec l'effort de développement du réseau fibré et l'arrivée de la 4G, le trafic des opérateurs pour la maintenance a et va, augmenter sur cette route forestière. Cette route a subi au cours des dernières années de nombreuses dégradations avec les travaux forestiers et autres véhicules.

A la suite de la réunion du 16 février 2021, nous avons décidé de faire une demande de travaux à deux entreprises locales spécialisées : SARL Mario Longo et SARL Rabereau.

Après examen en commission de travaux des différentes propositions dont le montant n'est pas négligeable, il a été décidé dans un premier temps de rechercher des aides financières possibles (Subventions, partenariat ou autres aides). Puis dans un second temps, de choisir une des deux entreprises, choix qui sera décidé lors d'un prochain conseil municipal.

Dans ce sens, nous pourrions déposer une demande de subvention à la DDT (dossier avant le 30 avril), rechercher aussi d'autres aides, car cette route a un caractère touristique non négligeable avec tous les autres chemins forestiers de randonnée qu'elle dessert et aussi signer une convention avec TDF qui héberge tous les opérateurs de télécommunications afin d'obtenir une redevance annuelle dans le cadre d'un partenariat.

- ✓ **Ceci étant exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
  - **De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DDT**
  - **De rechercher d'autres financements**
  - **De signer une convention avec TDF**

## **2021/04-6-2 DELIBERATIONS : TRAVAUX : PROGRAMME D' ACTIONS ONF POUR L'ANNEE 2021**

Le programme d'actions proposé par l'ONF pour 2021 concernant l'entretien (broyage mécanique des cloisonnements et dégagement de la régénération de chênes) de la parcelle 8A avait été présenté et discuté lors de la réunion de Conseil Municipal du mercredi 16 février 2021. Il avait été conclu à la nécessité d'une visite de terrain afin de se mettre d'accord avec l'ONF sur la nature et l'étendue des travaux à entreprendre. Cette visite a eu lieu le 31 Mars en présence des membres disponibles de la commission Forêt-Etang. Hélène Mouy ONF a fourni les explications nécessaires et intégrera dans le devis le fait que certaines parties de la parcelle ne feront pas l'objet d'entretien. Le programme peut donc être validé.

- ✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
  - **D'accepter le Programme d'Actions pour l'année 2021 proposé par l'Office National des Forêts pour un montant de 18 020.00 € HT.**

## **2021/04-6-3 DELIBERATIONS : TRAVAUX CHAUDIERES**

Trois devis ont été reçus en mairie afin d'effectuer l'entretien des chaudières.

- EURL S2L d'un montant de 1 230.00 € HT
- BAUDRAS d'un montant de 1 671.00 € HT
- Entreprise MANGEON d'un montant de 925.00 € HT

- ✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
  - **D'accepter le devis de S2L d'un montant de 1 230.00 € HT pour l'entretien des chaudières**

## **2021/04-6-4 DELIBERATIONS : TRAVAUX REFECTION DES TROTTOIRS**

Suite aux travaux de l'assainissement « Route de Varzy » effectués par la communauté de communes Cœur de Loire, il a été choisi de faire la réfection totale du revêtement des trottoirs.

Vu l'importance des tranchées, des raccordements réalisés, un devis de l'Entreprise COLAS a été reçu pour un montant de 19 546.80 € HT dont une participation de la communauté de communes Cœur de Loire d'un montant de 6 676.80 € HT.

- ✓ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
  - **D'accepter le devis de Colas pour un montant de 12 870.00 € HT**

## **2021/04-7 DELIBERATION MODIFIANT LE TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET (SUPERIEUR A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL, IMPACT SUR AFFILIATION CNRACL)**

Compte tenu du besoin d'un agent à temps complet pour effectuer les différentes tâches administratives ainsi que le remplacement de l'agence postale, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle : modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 25 février 2021,

Le Maire propose: Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée de 15 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 1 mars 2021

✓ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide :**

- **D'adopter cette décision**
- **D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.**

Séance levée à 19H27

Monsieur Patrick RAPEAU, Maire de la commune de Châteauneuf Val de Bargis, certifie que ce compte rendu de séance de Conseil Municipal en date du 13 avril 2021 a été proposé en lecture et correction à tous les membres du Conseil Municipal et signé par lui-même ce pour être affiché et dont les extraits seront expédiés en Sous-Préfecture.

Le Maire,  
  
Patrick RAPEAU  
(Nièvre)

